

## COMMUNE DE JURY

25 rue Principale, 57245 Jury  
Tél : 03.87.38.11.12. / E-mail : [mairie-jury@wanadoo.fr](mailto:mairie-jury@wanadoo.fr)

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 29 novembre 2022

Point 2022-106 : Approbation du procès-verbal de la séance du 08/11/2022	APPROUVE
Point 2022-107 : Achat d'électrodes pédiatriques pour les défibrillateurs: <i>Seront achetées chez la Sté CARDIA PULSE pour un montant de 200,40 € TTC</i>	APPROUVE
Point 2022-108 : Achat d'un ordinateur portable pour l'école maternelle : <i>Sera acheté chez la Sté INGEDUS.COM pour un montant de 500,40 € TTC</i>	APPROUVE
Point 2022-109 : Décision modificative n°6/2022	APPROUVE
Point 2022-110 : Demande de subvention DETR pour le projet "construction d'une maison des associations" : <i>une subvention de 231.153,89 € (30 %) sera demandée sur un montant prévisionnel HT de 770.512,95 €</i>	APPROUVE
Point 2022-111 : Demande de subvention AMBITION MOSELLE pour le projet "construction d'une maison des associations": <i>une subvention de 231.153,89 € (20 %) sera demandée sur un montant prévisionnel HT de 770.512,95 €</i>	APPROUVE
Point 2022-112 : Demande de FONDS DE CONCOURS à Metz Métropole pour le projet "construction d'une maison des associations": <i>une subvention de 154.102,59 € (30 %) sera demandée sur un montant prévisionnel HT de 770.512,95 €</i>	APPROUVE
Point 2022-113 : Demande de subvention PLUSSUR à Metz Métropole pour le projet de signalisation routière : <i>une subvention de 6.855,07 € (100 %) sera demandée sur un montant subventionnable TTC de 6.855,07 €</i>	APPROUVE
Point 2022-114 : Adhésion à la convention de participation pour des risques santé mise en place par le Centre de gestion de la Moselle : <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>convention conclue pour 6 ans à compter du 01/01/2023</i></li><li>- <i>prestataire retenu : MNT/MUT'EST</i></li><li>- <i>participation financière de la Commune de Jury pour ses agents</i></li></ul>	APPROUVE

Point 2022-115 :

APPROUVE

Délibération sur le principe d'une DSP périscolaire, sur la convention de groupement de commandes et sur la création de la commission DSP

*La convention pluriannuelle d'objectif et de moyens prenant fin à l'issue de l'accès scolaire 2022/2023, les Communes de Jury, Chesny et Mécleuves souhaitent poursuivre leur collaboration et confier l'exploitation du service "périscolaire – cantine - ALSH" à un opérateur externe par voie de concession de service public*

*D'ou la mise en place d'une commission de délégation de service public.*

Point 2022-116 :

APPROUVE

Motion sur les finances locales

*Conformément à la délibération n°2022-64 du 07/06/2022, la publicité du procès-verbal de cette séance du conseil municipal sera réalisée sous forme électronique et publiée sur le site Internet de la mairie, rubrique « Découvrir la commune » / « Fonctionnement » / « Compte-rendu des conseils municipaux »*  
*<https://www.mairie-jury.fr/decouvrir-la-commune/fonctionnement/compte-rendu-des-conseils-municipaux-1003.html> dans le délai d'une semaine après son approbation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.*

*Affiché en mairie le ...6.11.2022*

*Publication sur le site Internet de la mairie le ...6.11.2022*